



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 26/02/2024

DLB 2024/671

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 26 février à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, aux arènes de BOUJAN SUR LIBRON, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 19/02/2024

Affichage de la convocation : 19/02/2024

Etaient Présents :

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Jacques BOLINCHES, Francis BOUTES, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Laurent COMBES, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Jean-Yves LE BOZEC, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHEUNDA, Gérard MARTINEZ, Alain MALRIC, Jacques MONCOUYOUX, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Michel SALLES, Michel SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE .

Absents représentés par leur suppléant :

Mathieu BENEZECH représenté par GERARD Francine, Jean-François HIGONENC représenté par Jean-Claude VITAL.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Jean AUGÉ, Philippe BARON, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Jean-Marie BOUSQUET, Jacques CANTAGRILL, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Jean-Jacques CORON, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Patrick MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Christiane MOTHES, Louis PASCAL, Stéphane PEPIN-BONET, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Véronique REY, Thierry ROQUE, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Henry SANCHEZ, Alain SICILIANO, Michèle TARDY, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Lancement de consultation en Appel d'offres ouvert - Fourniture et livraison de conteneurs enterrés

Monsieur le Président rappelle que le SICTOM organise, en partenariat avec les communes qui souhaitent valoriser leurs espaces publics, l'installation de conteneurs enterrés.

Afin d'anticiper sur les demandes des communes et de programmer les achats nécessaires, Monsieur Le Président propose à l'assemblée délibérante de lancer une consultation relative à l'acquisition de conteneurs enterrés en appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord-cadre sans minimum, avec un maximum de 500 000,00 €HT annuels, qui prendra le relais du marché actuel.

Le montant estimatif du marché est de 500 000 € HT maxi par an, soit 2 000 000 HT maximum sur la durée totale du marché pour répondre aux besoins de la programmation à venir.

Monsieur Le Président invite le Comité syndical à délibérer sur le lancement de l'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord cadre à bons de commande « acquisition de conteneurs enterrés ».

Le Comité Syndical,
Où l'exposé de son Président,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert « Fourniture et livraison de conteneurs enterrés »,

AUTORISE Monsieur le Président dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 28/02/2024 et de sa publication le 28/02/2024

A Nézignan l'Évêque, le 28/02/2024

SMICTOM PEZENAS-AGDE

Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas

Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque

Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr